Document d'informations clés
Excelsio Capi

Objectif:

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit:

Produit:	Excelsio Capi
Compagnie:	SwissLife Assurance et Patrimoine: - Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret - SA au capital social de 169 036 086,38 € - Entreprise régie par le code des assurances - 341 785 632 RCS Nanterre
Site internet:	Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site www.swisslife.fr.
Régulateur:	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.
Date de production du document:	22 juillet 2020

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit :	Excelsio Capi est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros.
Objectif:	Le contrat permet par des versements libres ou programmés la constitution d'une épargne payable sous forme de capital ou de rente. Le rendement est sujet à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il propose 2 types d'options d'investissement sous-jacentes : - Gestion libre : 1 fonds en euros, plusieurs centaines de fonds de type OPC, des SCPI (immobilier) et des fonds structurés - ou gestion pilotée : OPC
Terme du produit:	Il est recommandé de conserver ce produit au moins 8 ans. Swiss Life Assurance et Patrimoine n'a pas le droit de résilier unilatéralement le contrat.
Investisseurs de détail visés:	Le type d'investisseurs auprès duquel ce produit est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.
Assurance: avantages et coûts:	Ce scénario montre la manière dont votre investissement peut évoluer. Vous pourrez le comparer aux scénarios d'autres produits. Le scénario présenté correspond à une estimation de la performance future basée sur le passé et ne constitue pas un indicateur exact. Votre retour sur investissement dépendra de la performance des marchés et de la durée de détention du produit. Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur https://infoclevie.swisslife.fr/swisslife?sponsor=marque-blanche

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que que vous conserviez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous sortez avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Indicateur synthétique de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit propose un niveau de risque de 1 à 7 sur une échelle de 7.

Scénarios de performance

La performance globale du produit dépend des options d'investissement sous-jacentes choisies. Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues à l'adresse suivante : https://infoclevie.swisslife.fr/swisslife?sponsor=marque-blanche

Que se passe-t-il si SwissLife Assurance et Patrimoine n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

En cas de défaillance de Swisslife Assurance et Patrimoine, les droits des assurés, souscripteurs, adhérents et bénéficiaires sont préservés par le Fonds de Garantie des assurés prévu par l'article L423-1 du code des assurances, dans les limites prévues par l'article R423-7 du même code.
Les fonds de garantie en assurance fournissent une protection de dernier ressort aux consommateurs quand les entreprises d'assurance ne parviennent pas à respecter leurs obligations.
L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.
Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Pour un investissement de 10 000 Euros

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (montant)	De 545,23 EUR à 1 514,23 EUR	De 980,09 EUR à 4 613,29 EUR	De 1 558,23 EUR à 14 378,80 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 5,45 % à 15,14 %	De 2,49 % à 9,40 %	De 1,99 % à 8,92 %

Composition des coûts
Le tableau ci-dessous indique:
- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	**De 0,51 % à 1,44 %**	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	**De 0,00 % à 0,00 %**	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction	**De - 0,55 % à 4,47 %**	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	**De 1,01 % à 5,71 %**	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	**De 0,00 % à 1,22 %**	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	**De 0,00 % à 0,00 %**	L'incidence des commissions d'intéressement.

Les coûts peuvent varier en fonction du support d'investissement et du mode de gestion choisi.Les informations spécifiques pour chaque support d'investissement et du mode de gestion peuvent être obtenus sur le site https://infoclevie.swisslife.fr/swisslife?sponsor=marque-blanche

SwissLife Assurance et Patrimoine – Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 169 036 086,38 € – Entreprise régie par le code des assurances – 341 785 632 RCS Nanterre – www.swisslife.fr.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 ans

Il est recommandé de conserver ce produit au moins 8 ans.
Swiss Life Assurance et Patrimoine n'a pas le droit de résilier unilatéralement le contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Votre premier contact : votre interlocuteur habituel
Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel (gestionnaire SwissLife Assurance et Patrimoine ou interlocuteur commercial).

Votre deuxième contact : le service réclamations
Si un désaccord persiste, vous pouvez vous rapprocher de notre service réclamations.
SwissLife Assurance et Patrimoine
Service Réclamations Vie
7, rue Belgrand
92682 Levallois-Perret Cedex
Pour une gestion plus rapide vous pouvez nous adresser votre réclamation directement depuis votre Espace Client MySwissLife.

En dernier recours : La Médiation de l'Assurance
La Médiation de l'Assurance ne peut être saisie qu'après épuisement des procédures internes, à l'adresse suivante :
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS Cedex 09
La Médiation de l'Assurance ne peut être saisie si une action contentieuse a été ou est engagée. Le Médiateur de l'Assurance exerce sa mission en toute indépendance.

Autres informations pertinentes

SwissLife Assurance et Patrimoine – Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 169 036 086,38 € – Entreprise régie par le code des assurances – 341 785 632 RCS Nanterre – www.swisslife.fr.